



APPEL D'OFFRES

« Dites-le nous une fois »

Candidatez en illimité

ENTREPRISE :

Date de création :

Nombre de personnes :

Domaine d'activité :

PASS' délivré le

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------

1^{ère} mise à jour à effectuer le

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------

2^{ème} mise à jour à effectuer le

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------

3^{ème} mise à jour à effectuer le

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------

L'entreprise déclare sur l'honneur
que les renseignements fournis
dans le Pass'Entreprises sont exacts

cachet

signature

COMPOSITION DU DOSSIER

Rubrique 1 - Engagements du candidat. Attestations sur l'honneur.

Rubrique 2 - Renseignements relatifs à la situation financière du candidat

Rubrique 3 - Renseignements relatifs à la régularité fiscale et sociale

Rubrique 4 - Présentation du candidat.

Rubrique 5 - Moyens humains et matériels de l'entreprise / expériences

Annexe 1 - Cas particuliers

Annexe 2 - Pouvoirs

Annexe 3 - Justificatif relatif à la régularité fiscale et sociale

Annexe 4 - Historique des relations / volet qualité

Rubrique 1 - Engagements du candidat. Attestations sur l'honneur.

Le candidat déclare sur l'honneur :

Condamnation définitive :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

Lutte contre le travail illégal :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :

pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

Liquidation judiciaire :

ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

Marchés de défense et de sécurité :

- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;

- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;

- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

Attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé

- que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D 8222-5-3° du code du travail).

Cette attestation doit être produite pour tous les marchés d'un montant égal ou supérieur à 3000 € article 46 du code des marchés publics et articles L. 8222-1, R. 8222-1 et D. 8222-5 ou D. 8222-7 du code du travail) par l'entreprise, tous les 6 mois à compter de la date d'ouverture du Pass'.

Rubrique 2 - Renseignements relatifs à la situation financière et juridique de l'entreprise

- Chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles :

	Exercice du au	Exercice du au	Exercice du au
Chiffre d'affaires global			

Mise à jour

	Exercice du au	Exercice du au	Exercice du au
Chiffre d'affaires global			

Mise à jour

	Exercice du au	Exercice du au	Exercice du au
Chiffre d'affaires global			

- L'entreprise fait-elle l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente ?

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

(Dans l'affirmative, joindre la copie du jugement correspondant.)

Rubrique 3 - Renseignements relatifs à la régularité fiscale et sociale.

Une pièce au choix de l'entreprise est à fournir en annexe 3 :

(Cocher la case correspondante à l'annexe fournie.)

Formulaire NOT12 («état annuel des certificats reçus») dûment rempli par la Trésorerie Générale dont dépend le candidat

Certificats fiscaux et sociaux (URSSAF, liasse 3666 volets 1, 2 et 3 relative à la situation fiscale de l'entreprise).

Attestation de régularité fiscale

Permettre aux entreprises de répondre plus facilement et plus rapidement aux marchés publics.

Ce dossier permet à la Ville de Villeneuve d'Ascq de recueillir les renseignements ou documents permettant d'évaluer l'expérience, les capacités **professionnelles, techniques** et **financières** ainsi que les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager l'entreprise.

● **Simplicité – suppression des formalités liées à la candidature**

L'entreprise bénéficiant du « **pass'entreprise appel d'offres** » peut accéder plus facilement et rapidement aux marchés publics lancés par la Ville de Villeneuve d'Ascq.

● **Avec le Pass', plus besoin de dossier de candidatures**

A chaque fois que l'entreprise candidate, elle n'a plus besoin de présenter de dossier de candidatures contenant les capacités financières, techniques et professionnelles. C'est le principe de « **dites-le nous une fois** ».

Elle ne présente que le dossier d'offre comprenant le prix et les éventuels documents de méthodologie suivant les marchés lancés.

Rubrique 4 - Présentation de l'entreprise

Nom commercial et dénomination sociale	
Date de création	
Adresses de l'établissement et du siège social (si elle est différente de celle de l'établissement)	
Adresse électronique	
Numéros de téléphone et de télécopie	
Numéro SIRET	

Nom de la personne habilitée à engager l'entreprise *	
Nom du correspondant	

* Joindre en annexe 2 les pouvoirs

Cas particuliers

Se reporter à l'annexe 1.

Oui

Non

Rubrique 5 - Moyens humains et matériels de l'entreprise / expériences

(Cocher la case correspondante à l'annexe fournie.)

- Organigramme joint
- Fiche des moyens matériels jointe
- Principales références
- Qualifications

